L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les mandats de perquisition demandent des preuves à des gens qui, s'ils sont témoins, ne sont pas pour autant suspects; c'est ce que j'ai fait remarquer au député.

M. Hnatyshyn: Pourrais-je alors demander au ministre d'État si, étant donné les négociations actuellement en cours avec la GRC, il ne se croit pas obligé de mettre tous les documents à sa disposition au nom d'un principe semblable au principe, apparemment discrédité, du privilège de l'exécutif en vigueur aux États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de New Westminster a la parole.

## L'ENVIRONNEMENT

LES CRITÈRES RELATIFS À LA FIBRE D'AMIANTE— L'OPPORTUNITÉ D'UNE NORMALISATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Pêcheries) en sa qualité de ministre par intérim de l'Environnement. Il a récemment annoncé l'établissement, à l'échelle nationale, aux termes de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, de niveaux de fibres—en particulier de fibres d'amiante, ce dont je le félicite—c'est une question qui divise les provinces, en Colombie-Britannique, par exemple, le niveau est de cinq et plusieurs autres provinces ont fixé un niveau différent. Dans ces conditions, le ministre peut-il nous dire quel niveau il enjoint à l'industrie de respecter? Deuxièmement, existe-t-il un accord fédéral-provincial à ce sujet?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre suppléant de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'attribuer un mérite qui appartient à mon prédécesseur, l'actuel ministre des Communications.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je n'ai fait que signer le communiqué. Je vais examiner la question du député, et m'assurer des détails des consultations avec les provinces et je lui donnerai une réponse satisfaisante demain.

## LA NOMINATION D'UN MINISTRE PERMANENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Nous avons actuellement un problème à Fort Hope où l'on a fermé l'école et une maison à la suite d'un empoisonnement par radiations. Dans tout le pays, il y a des cas d'hydrargyrisme, dont certains ont été attestés, et sur le chantier de Syncrude, les émanations d'anhydride sulfureux causent des problèmes. Le ministre continuera-t-il de considérer ce ministère comme sa deuxième responsabilité, ou nommerat-on un ministre permanent de l'Environnement qui s'occupera de ces problèmes très sérieux?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre suppléant de l'Environnement): Le député ferait peut-être mieux de poser cette question au premier ministre.

Une voix: Pourquoi ne lui demandez-vous pas?

LA POSSIBILITÉ DE NORMALISATION DES CRITÈRES RELATIFS À L'ANHYDRIDE SULFUREUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Comme l'ancien ministre a finalement énoncé avec un certain retard, des normes nationales relatives à l'amiante aux termes de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, le ministre

## Questions orales

a-t-il l'intention d'énoncer une norme nationale relative aux émanations d'anhydride sulfureux, puisque les gaz qui se dégageront des sables bitumineux atteindront des niveaux bien au-dessus de ceux que prévoient les études fédérales? Le ministre va-t-il énoncer des normes nationales relatives à l'anhydride sulfureux, ce que l'autorise à faire la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre suppléant de l'Environnement): Je vais examiner très sérieusement la proposition du député.

[Français]

## L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que les producteurs de lait industriel de la province de Québec subissent présentement une diminution de revenu relativement aux subventions qui leur ont été payées durant le mois d'octobre sur seulement 75 p. 100 de leur production, étant donné le fait également qu'un économiste du nom de Barry Proud prévoit une diminution considérable des revenus des producteurs agricoles pour l'année 1976, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il recommandera des modifications à la politique laitière pour tenir compte des vrais coûts de production dans le but d'éviter une diminution de revenus de ces producteurs essentiels pour le pays?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, notre politique laitière fixe des objectifs de production pour nos producteurs laitiers et c'est l'une des politiques les plus justes au monde. J'aimerais que les députés se rendent compte que nos producteurs laitiers comptent parmi les mieux payés au monde. Nous leur versons exactement ce que nous devions verser pour la production que nous avons demandée. En avril dernier, nous leur avons dit combien d'argent nous avions et nous leur avons demandé de produire 100 millions de quintaux de lait. Cela fait à peu près 278 millions de dollars. Si la production est plus élevée, l'excédent sera payé à un taux moindre.

[Français]

L'ACCEPTATION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE PAR LES PRODUCTEURS QUÉBÉCOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je comprends parfaitement bien la réponse et les explications données par le ministre mais devant le fait qu'on semble s'inquiéter, à tort ou à raison, au sujet d'une diminution des revenus des producteurs agricoles qui est envisagée pour 1976, je voudrais demander au ministre si le président du Syndicat des producteurs de lait industriel au Québec ainsi que les membres de cette organisation acceptent la décision du ministre se rapportant à la politique laitière, et dans l'affirmative, est-ce que le ministre pourrait recommander qu'on en informe leurs membres afin qu'ils soient bien fixés sur l'attitude des dirigeants de ce syndicat.